

➤ Atelier « Stratégie territoriale » – Compte-rendu

L'atelier « Stratégie territoriale » a eu lieu le 19 octobre 2018 à partir de 9h à la salle de la Cité des Générations à MEYSSE.

1. Objectifs de la réunion

- Initier la réflexion concernant la stratégie de la Communauté de Communes en termes de réduction des consommations et de développement des énergies renouvelables.

2. Participants

Présents :

Les élus :

- Monsieur Éric CUER, Président de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, Meysse,
- Monsieur Yves BOYER, vice-président au Développement Économique, à l'Artisanat, au Commerce et à l'Agriculture, Baix,
- Monsieur Robert COTTA, vice-président au Logement et au Cadre de Vie, Cruas,
- Monsieur Christian BOSQUET, vice-président à l'Environnement, Aubignas,
- Monsieur Paul SAVATIER, vice-président au Tourisme, Saint Vincent de Barrès,
- Monsieur Philippe BOUNIARD, conseiller communautaire, Alba la Romaine,
- Monsieur Jean ROBERT, conseiller communautaire, Saint Martin sur Lavezon,
- Monsieur Alain BERNARD, conseiller communautaire, Saint Lager Bressac,
- Monsieur Gérard GRIFFE, conseiller communautaire, Le Teil,
- Madame Paulette LAUVERGNAS, conseillère municipale, Baix,
- Monsieur Gérard CHABAL, conseiller municipal, Valvignères,
- Monsieur Jean-Claude BROCC, conseiller municipal, Saint-Thomé,
- Monsieur Serge VILLARD, conseiller municipal, Aubignas,
- Monsieur Sylvain ASCARI, conseiller municipal, Saint Lager Bressac
- Monsieur Franck FERROUSSIER, conseiller municipal, Cruas,

Les partenaires :

- Monsieur Frédéric GRILLAT, DDT de l'Ardèche, Mission Transition Énergétique,
- Monsieur Yvan THIEBAUD, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, responsable du pôle Mobilités et Environnement,
- Monsieur Mustapha EL GARBI, Syndicat mixte du bassin de l'Escoutay et du Frayol, président,
- Madame Déborah NADAL, Syndicat mixte du bassin de l'Escoutay et du Frayol, technicienne rivière,
- Monsieur Julien CARONNET, Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche, technicien,
- Monsieur Antoine FUMAT, Syndicat des Portes de Provence, directeur,
- Madame Anne-Isabelle COLOMER, CNPE de Cruas-Meyssse, chargée des relations avec les collectivités,
- Madame Delphine VERCASSON, ENEDIS, interlocuteur privilégié des collectivités,
- Monsieur Etienne BOUTICOURT, EDF Énergies Nouvelles, directeur de projets,
- Monsieur Dominique RIMET, GRDF, conseiller des collectivités territoriales,
- Monsieur Xavier DAVADANT, Soliha, chargé d'opération,
- Madame Anne-Sophie HENNION, ALEC07, chargée de mission auprès des collectivités,
- Madame Anne MESCLON, association Tisse ta toile, membre fondateur,

- Monsieur Yves BARRAUD, association ARC'ADE, membre,
- Madame Anaïs SECAIL, association Zéro Waste Drôme Ardèche, membre, et Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Village, représentante,
- Monsieur Michel AUBERGER, association Sauvegarde du Barrès, membre,

Les services de la communauté de communes :

- Monsieur Gilles BOICHON, responsable du pôle Aménagement,
 - Madame Peggy BROCC, responsable des services techniques,
 - Madame Marie-Jeanne COSSE, chargée de mission Habitat Logement,
 - Madame Harmonie DUFRAISSE, chargée de mission programme de renouvellement urbain,
 - Madame Séverine LEON, chargée de communication,
 - Madame Lénaïg SCELLE-HÉBERT, chargée de mission Urbanisme et Développement Durable,
- Madame Marianne LUGNIER, H3C Énergies, chargée de projet PCAET.

Excusés :

Les élus :

- Madame Dominique PALIX, vice-présidente à l'action sociale, la restauration collective, la petite enfance et la jeunesse, Saint Symphorien sous Chomérac,
- Monsieur Olivier PEVERELLI, vice-président à la politique de la ville, Le Teil,
- Monsieur Bernard NOËL, vice-président à la culture, Le Teil,
- Monsieur Jean-Marie PECHOUX, conseiller communautaire, Cruas,
- Madame Christine D'ALOIA, conseillère communautaire, Cruas,
- Madame Patricia DIATTA, conseillère communautaire, Le Teil,
- Madame Cécile PLATZ, conseillère municipale, Saint Symphorien sous Chomérac,

Les partenaires :

- Monsieur Gilles QUATREMER, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, vice-président en charge de l'agriculture, de la politique de l'eau et des rivières,
- Monsieur Elian BOULENC, syndicat mixte d'entretien et d'aménagement de la Payre et de ses affluents, technicien rivières,
- Monsieur Michel RIBERT, CNR, délégué territorial,
- Monsieur Fabien LAROCHE, Enedis,
- Monsieur David MAGNIER, Soliha, directeur,
- Madame Elise BALCAEN, DDT ANAH,
- Monsieur Rémi CHARMASSON, ADIS SA HLM,
- Monsieur Nicolas BEILLON, Chambre d'Agriculture, accompagnateur de projets Énergie et Biodiversité,
- Madame Virginie RIANDEY, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, conseillère environnement,
- Madame Laëticia CHAGOUNOFF, SITSL,
- Madame Christine LALLEMAND, association Sauvegarde du Barrès, présidente,
- Monsieur Albert CESSIEUX, association AF3V, délégué régional,
- Monsieur Gilles ETCHEBERRY, entreprise Lafarge Ciments, directeur,

Les services de la communauté de communes :

- Monsieur Sylvain CROCHET, technicien déchets.

MATINEE

3. Introduction par Monsieur CUER

Monsieur CUER rappelle quelques éléments de contexte, et notamment le récent rapport du GIEC sorti début octobre sur les impacts du réchauffement climatique à 1.5°C comparé à ceux d'un réchauffement à 2°C, ainsi que le Plan Climat national de 2017. Il rappelle également que les EPCI à fiscalité propre ont été désignés comme chef de file de l'action « Air Energie Climat ». Le PCAET est la cheville ouvrière de l'action et constitue une déclinaison des objectifs nationaux et internationaux dans les territoires.

La journée au vendredi 19 octobre est un moment important dans l'élaboration du PCAET d'Ardèche Rhône Coiron, car, dans la lignée du forum de lancement du 13 avril dernier à Rochemaure, elle concrétise cette large mobilisation autour des enjeux « Air Energie Climat » sur Ardèche Rhône Coiron. Il s'agit lors de ces ateliers de commencer à élaborer une vision du territoire tel qu'il pourrait être dans les années à venir. L'objectif est d'imaginer et de construire ensemble le territoire de demain.

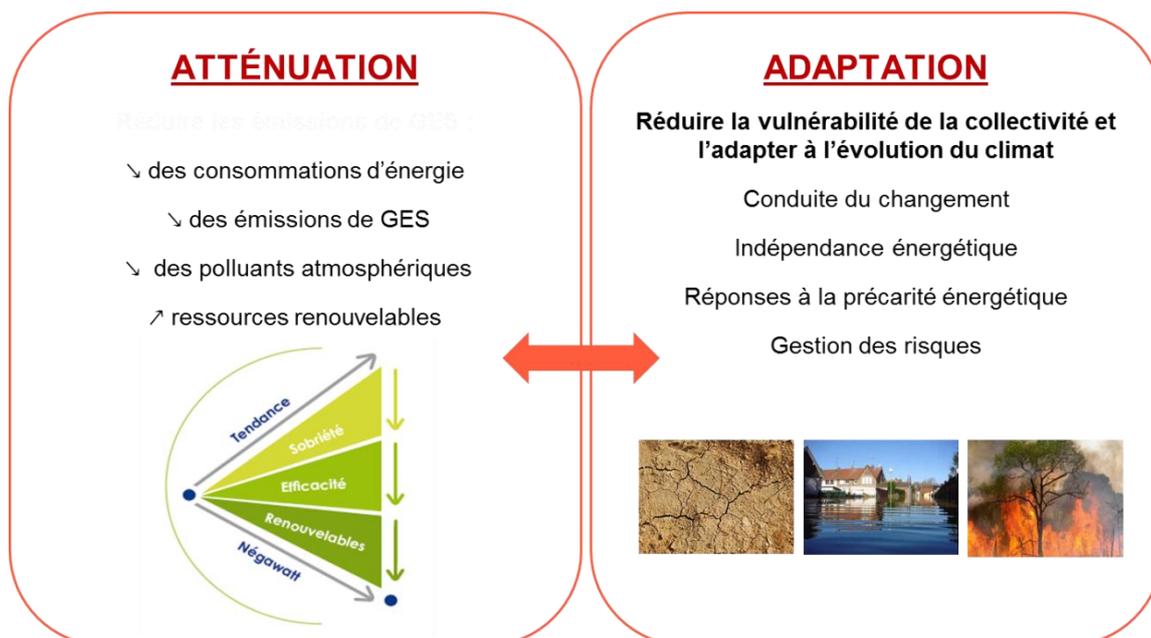
4. Comprendre pour mieux se projeter

4.1. Contexte climatique

Afin que les participants puissent réfléchir à la stratégie à mettre en place sur le territoire de la Communauté de Communes, Marianne LUGNIER du bureau d'études H3C Energies a rappelé le contexte climatique dans lequel le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est réalisé : phénomène de **l'effet de serre, évolution des températures en France** notamment.

4.2. Qu'est-ce qu'un PCAET ? une EES ?

Elle a ainsi rappelé les **deux volets d'un PCAET**, à savoir :



Un PCAET est, aujourd'hui, accompagnée d'une **évaluation environnementale stratégique (EES)** dont les principaux objectifs sont :

- Analyser les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l’environnement (la stratégie et les actions qui seront mises en place)
- Présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire, et si possible compenser les conséquences dommageables du plan sur l’environnement.

Les éléments environnementaux étudiés dans ce cadre sont notamment :

- Le sol : utilisations et pollutions
- La ressource en eau
- Les risques naturels et technologiques
- La qualité de l’air
- Le bruit
- Les déchets
- Les milieux naturels
- La biodiversité
- Les paysages
- Le patrimoine

Les réflexions autour de la stratégie puis du programme d’actions qui en découlera devront prendre en compte ses éléments.

Pour illustrer, Marianne LUGNIER a pris l’exemple d’une production d’énergies renouvelables d’envergure.

4.3. Rappel du diagnostic territorial

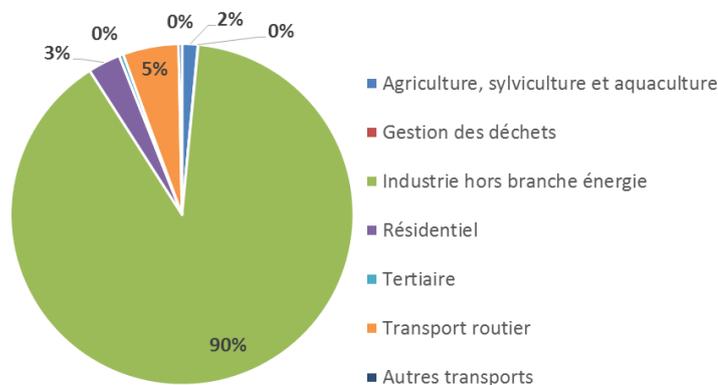
Marianne LUGNIER a rappelé des éléments issus du diagnostic territorial :

4.3.1. Emissions de gaz à effet de serre

D’après les données de l’OREGES : le territoire a émis plus de 670 kteqCO2 en 2015 soit 29 teqCO2/habitant, ratio largement supérieur à la moyenne nationale plutôt située entre 7 et 9 teqCO2 mais expliqué par l’importance du secteur industriel sur le territoire.

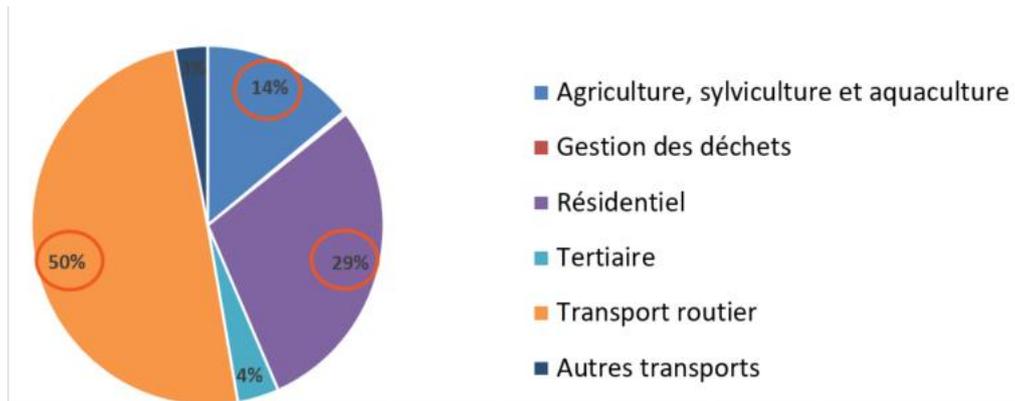
Il a été rappelé l’importance de se rapprocher des industriels afin de les impliquer dans la construction du plan d’action : un atelier STRATEGIE dédié à ce secteur est prévu en novembre, avec pour but de convier un maximum d’acteurs du secteur, afin de construire un partenariat durable et productif.

Répartition des émissions de GES par secteur



Sans le secteur industriel, les émissions de gaz à effet de serre s’élèvent à un peu plus de 70 kteqCO2 sur le territoire.

Répartition des émissions de GES par secteur (hors Industrie)



Les secteurs les plus importants en termes d'émissions sont alors :

- Le **transport routier** avec 50% des émissions (hors industrie)
- Le **résidentiel** avec près de 30% des émissions (hors industrie)
- L'**agriculture** avec près de 15% des émissions (hors industrie)

4.3.2. Consommations d'énergies

La présentation des résultats de consommations d'énergie sur le territoire met en évidence une nouvelle fois la prédominance du secteur Industrie (avec près des ¾ des consommations énergétiques du territoire).

Sans le secteur industriel, les consommations d'énergies sont **de plus de 330 GWh** avec une prédominance du secteur des **transports** et du **résidentiel**.

4.3.3. Production d'énergies renouvelables

D'après les données de l'OREGES en 2015, le territoire a produit **119 GWh d'énergies renouvelables**. Cette année-là, la centrale hydraulique n'a pas fonctionné toute l'année, Marianne LUGNIER explique alors que la production moyenne d'énergies renouvelables sur le territoire peut être **estimée à 150 GWh par an**.

Les énergies renouvelables principales sont :

- Le **bois énergie**,
- L'**hydroélectricité**,
- L'**éolien**.

4.3.4. Polluants atmosphériques

Marianne LUGNIER a rappelé que le territoire de la Communauté de Communes est une **zone sensible** soumise à divers postes de pollution de l'air notamment liés au transport routier, les industries, l'agriculture et le résidentiel.

Le territoire présente donc un enjeu de vulnérabilité lié à la santé des habitants : le PCAET doit permettre de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

4.3.5. Séquestration carbone

Marianne LUGNIER a rappelé le phénomène de captage et stockage du carbone dans les écosystèmes et dans les produits bois. Les stocks carbone sont à développer sur le territoire.

4.4. Objectifs nationaux et déclinaison en local

La stratégie de la Communauté de Communes doit s'inscrire dans le cadre de la loi TECV (Transition Energétique pour la Croissance Verte) :

- **SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone**,

➤ PPE : Plannifications Pluriannuelles de l'Energie.

A l'échelle nationale, les objectifs suivants sont fixés :

➤ A l'échéance 2030

- Réduction de 40 % des émissions de GES (par rapport à 1990)
- Réduction de 20 % des consommations d'énergie finale (par rapport à 2012)
Dont réduction de 30 % des consommations d'énergie primaire fossile
- Part d'EnR portée à 32 % (par rapport à la consommation finale)

➤ A l'échéance 2050 :

- Division par 4 des émissions de GES (par rapport à 1990)
- Réduction de 50 % des consommations d'énergie finale (par rapport à 2012)

Le territoire de la Communauté de Communes souhaite **devenir TEPOS** (Territoire à Energie Positive) en 2050 : il se fixe l'objectif d'équilibre entre la production d'énergies renouvelables locales et consommations d'énergie soit :

- Division par 2 des consommations
- Multiplication par 4 de la production d'EnR

Lors de l'atelier, une erreur de calcul a été faite : pour devenir TEPOS, la production d'énergies renouvelables doit être multipliée par 4 et non par 5 en prenant en compte une production actuelle de 150 GWh (avec la production de la centrale hydraulique).

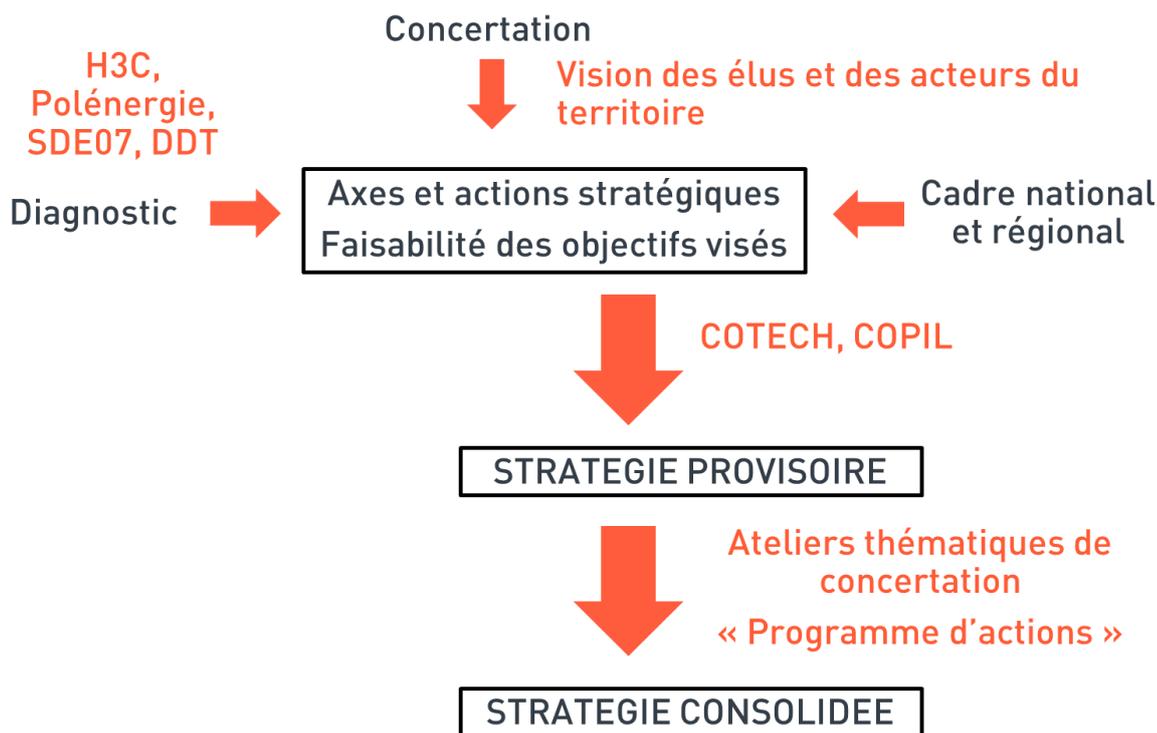
4.5. La phase Stratégie

Marianne LUGNIER explique l'importance de cette phase, étape qui structure les futures actions du Plan Climat, et durant laquelle il faudra :

- **Fixer les objectifs à atteindre à 2030 et 2050**
 - ➔ Déclinaison des objectifs nationaux (SNBC/PPE) et TEPOS 2050
= Les adapter aux enjeux et possibilités du territoire, par secteur
- **Déterminer les axes et volumes d'actions pour les atteindre**
 - ➔ En répondant aux questions :
 - Quels sont les secteurs à enjeu de mon territoire?
 - Quelles sont les marges de manœuvre sur chacun d'eux?
 - Sur quels leviers jouer en priorité ?

Plusieurs réunions sont organisées à ce sujet :

- **Aujourd'hui (le 19 octobre 2018)** : atelier de concertation pour obtenir la vision des élus et des acteurs du territoire et ainsi définir les grands axes stratégiques
- **13 novembre 2018** : atelier de concertation avec les industriels
- **4 et 18 décembre 2018** : réunions en COTECH puis COPIL
 - ➔ **La stratégie provisoire** sera ainsi définie et permettra d'identifier les thématiques abordées lors des ateliers et cafés climats de la phase « Programme d'actions »
- **Début 2018** : ateliers de concertation du programme d'actions pour une déclinaison opérationnelle de la stratégie provisoire
 - ➔ La stratégie provisoire est alors ré-évaluée en fonction des actions définies : **la stratégie consolidée / finale est alors validée.**



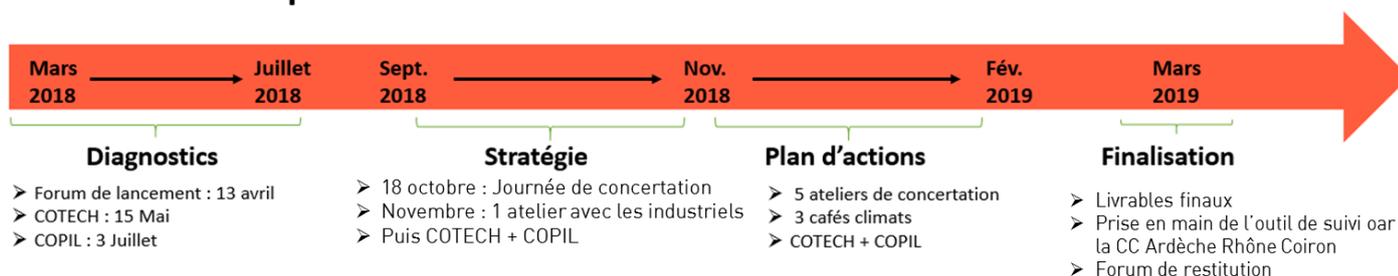
4.6. Leviers et marges d'action du territoire

Marianne LUGNIER explique qu'un potentiel de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables a été estimé sur la base des données actuellement disponibles par le bureau d'études. Il s'agit d'axes de réduction des consommations ou de développement des énergies.

Ces estimations serviront de base aux réflexions de l'atelier prévu l'après-midi.

5. Calendrier

1 an de mise en place...



...Pour initier un changement durable



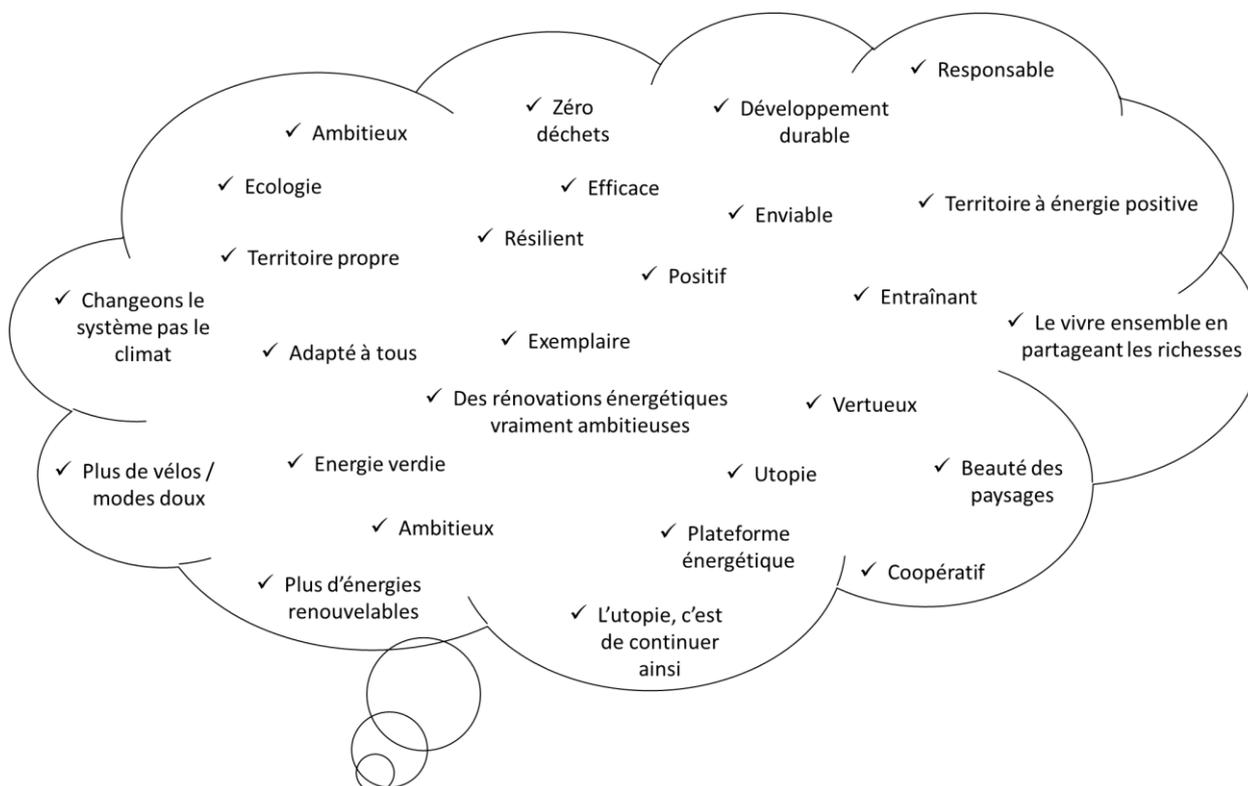
- Mise en œuvre et suivi du plan d'actions (indicateurs)
- Point d'étape à 3 ans
- Mise jour au bout de 6 ans : 2025

Les prochaines étapes de la réalisation du PCAET sont :

- **13 novembre : Atelier avec les industriels** du territoire pour élaborer une stratégie propre à ce secteur (au vue de l'importance de ce secteur en termes de consommations d'énergies et émissions de gaz à effet de serre, la Communauté de Communes a souhaité leur dédier un atelier spécifique),
- **4 décembre : COTECH** (comité technique) pour travailler sur la stratégie en vue du prochain COPIL (Comité de Pilotage)
- **18 décembre : COPIL** (comité de pilotage) pour valider la stratégie provisoire
- **Début 2018 : Ateliers et cafés climats** pour élaboration du programme d'actions.

6. Animation « Rêvons ensemble 2050 »

Marianne LUGNIER demande aux participants de laisser libre cours à leur imagination / envie pour définir leur territoire durable pour eux et les générations futures et de le résumer en un voire quelques mots.





7. Echanges de la matinée

- Monsieur Frédéric GRILLAT, DDT de l'Ardèche, insiste sur l'importance de travailler avec les territoires voisins, la nécessité d'impulser des dynamiques avec les EPCI voisins notamment ceux de l'autre rive du Rhône.
Il précise également que la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) et PPE (Planification Pluriannuelle de l'Energie) sont actuellement en cours de révision : il demande que le PCAET de la Communauté de Communes prenne en compte ces évolutions. Marianne LUGNIER lui confirme que ceci sera fait.
- Des problématiques liées au bâti ont été soulevées : comment faire changer les pratiques ? Comment faire évoluer le travail avec les architectes, maitres d'œuvre... ? Des questionnements également sur les matériaux de construction ont eu lieu. Toutes ces questions pourront être abordées plus précisément lors des prochains ateliers de concertation qui auront lieu en début d'année prochaine.
- Monsieur Gérard GRIFFE soulève la problématique du recyclage des déchets liés aux panneaux photovoltaïques. Monsieur Philippe BOUNIARD explique que les filières de recyclage des premiers panneaux se mettent en place actuellement. Marianne LUGNIER insiste sur le fait que ces réflexions seront poursuivies dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET de la Communauté de Communes.
- Madame Anne-Isabelle COLOMER, CNPE de Cruas-Meysse, s'interroge sur l'évolution des consommations énergétiques des bâtiments : dans le cadre d'un réchauffement climatique, les consommations énergétiques, et notamment de chauffage, ne devraient-elles pas être réduites ? La question des besoins de climatisation en été est alors évoquée. Les matériaux et l'architecture des bâtiments doit alors être réfléchi de manière à éviter l'utilisation d'installations de climatisation, qui émettent des émissions de gaz à effet de serre que ce soit via leurs consommations d'énergie et les fuites de gaz frigorigènes.

APRES-MIDI

8. Jeu de cartes

Après un rapide rappel des éléments de la matinée notamment concernant les objectifs nationaux, Marianne LUGNIER a présenté l'animation de l'après-midi.

L'objectif de cet atelier est de définir une stratégie pour atteindre l'objectif TEPOS. L'industrie n'est pas abordée pendant cet atelier.

Trois groupes de travail ont été formés. Chacun s'est vu remettre :

- Un jeu de cartes représentant le potentiel Energies renouvelables,
- Un jeu de cartes pour le potentiel de Maîtrise de la demande en énergies ?
- La légende des cartes,
- Le rapport de diagnostic territorial,
- Une synthèse de celui-ci.

Concernant les cartes, chacune représente un potentiel d'économies d'énergies ou de production d'énergie de 5 GWh et l'ensemble des cartes le potentiel maximal actuellement estimé (cf rapport du diagnostic territorial pour plus de détails).

L'objectif est de placer les cartes sur une frise chronologique pour mettre en place une stratégie. Pour clôturer cette réunion de travail, un rapporteur de chaque groupe a présenté la stratégie souhaitée au travers des trois questions suivantes :

- Quels sont les grands axes de notre stratégie ?
- Quels sont les points forts et les points faibles de notre stratégie ?
- Les objectifs visés sont-ils atteignables ?

H3C Energies reprendra par la suite ces éléments pour établir une stratégie commune pour atteindre les objectifs TEPOS.

Il est rappelé à chaque groupe que la CNPE est en train de monter deux projets de solaire photovoltaïque :

- 2020 : 5 ha d'ombrières de parking pour 7GWh de production par an
- 2025 : une centrale au sol de 10ha pour 14 GWh de production par an.

8.1. Stratégie du groupe A

Membres du groupe A :

- Monsieur Jean ROBERT, conseiller communautaire, Saint Martin sur Lavezon,
- Monsieur Sylvain ASCARI, conseiller municipal, Saint Lager Bressac
- Monsieur Julien CARONNET, Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche, technicien,
- Monsieur Philippe BOUNIARD, conseiller communautaire, Alba la Romaine,
- Monsieur Frédéric GRILLAT, DDT de l'Ardèche, Mission Transition Énergétique,
- Monsieur Xavier DAVADANT, Soliha, chargé d'opération,
- Madame Anne-Isabelle COLOMER, CNPE de Cruas-Meysse, chargée des relations avec les collectivités,
- Madame Peggy BROCC, communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, responsable des services techniques.

8.1.1. Quels sont les grands axes de notre stratégie ?

Réduction des consommations

- **Concertation et sensibilisation**
 - Actions à mener dès à présent
 - Actions à mener auprès des enfants
- **Transport / Mobilité**
 - Développer la mobilité douce et collective
 - Développer le covoiturage avec des actions importantes d'ici 2020 puis jusqu'en 2040
 - Développer l'utilisation du vélo à partir de 2025 jusqu'en 2045 avec notamment la création de la voie verte entre Le Teil et Alba-la-Romaine
 - Développer les transports en bus entre 2020 et 2025
 - Développement de la voiture électrique
 - Développement dès 2025
 - Développement de plus en plus important à partir de 2040
 - Réduction des distances (télétravail, ...)
 - Des actions à mener entre 2030 et 2045
- **Résidentiel**
 - Rénovation des logements à effectuer de manière linéaire entre 2025 et 2045
- **Autres**
 - Un des participants a soulevé l'absence de cartes représentant le potentiel de réduction des consommations du secteur des transports en utilisant le train.

Développement des énergies renouvelables

- **Eolien**
 - Le potentiel de développement de l'éolien a été estimé par EDF EN à environ 700 GWh par an hors VSB l'a évalué à 41GWh en prenant des contraintes de réalisation. Le jeu de cartes représente ce dernier potentiel. Cependant, le groupe A souhaite développer davantage cette énergie renouvelable et a rajouté 20 éoliennes supplémentaires soit environ 100 GWh/an.
 - Mise en place de concertation dès 2020 pour développer cette ENR ;
 - 2030 : parc de 7 éoliennes (potentiel estimé par VSB)
 - 2035 : parc de 10 éoliennes
 - 2045 : parc de 10 éoliennes
- **Solaire photovoltaïque**
 - Développement du solaire photovoltaïque en passant par la réalisation d'un cadastre solaire avant 2020
 - Tout d'abord, développement du solaire photovoltaïque sur les bâtiments tertiaires d'ici 2025.
 - Développement du solaire photovoltaïque pour les logements de manière assez linéaire : 30 GWh installés entre 2025 et 2045
 - Des réflexions sont en cours pour une installation d'envergure sur la zone industrielle de Drahy : le groupe estime qu'elle sera en place avant 2030
- **Solaire thermique**
 - Développement de cette ENR à partir de 2040
- **Géothermie**
 - Le groupe s'est posée des questions liées à la place disponible et à la faisabilité technique de telles installations.
 - De 2025 à 2040 : installations pour les logements
 - 2035 : installations pour les bâtiments tertiaires
- **Bois énergie**
 - Développement plutôt à partir de 2040
- **Autres ENR**
 - Le groupe souhaiterait que des études sur les réseaux AEP soient réalisées pour pouvoir installer des microturbines.

8.1.2. Quels sont les points forts et les points faibles de notre stratégie ?

- Points forts selon le groupe :
 - Concertation
 - Sensibilisation
- Points faibles selon le groupe :
 - Acceptabilité
 - Changement de comportement

8.1.3. Les objectifs visés sont-ils atteignables ?

Pour le groupe, les objectifs ne sont pas atteignables notamment concernant la réduction des consommations.



8.2. Stratégie du groupe B

Membres du groupe B :

- Madame Marie-Jeanne COSSE, chargée de mission Habitat Logement,
- Madame Harmonie DUFRAISSE, chargée de mission programme de renouvellement urbain,
- Madame Séverine LEON, chargée de communication,
- Monsieur Etienne BOUTICOURT, EDF Énergies Nouvelles, directeur de projets,
- Monsieur Dominique RIMET, GRDF, conseiller des collectivités territoriales,
- Madame Anne MESCLON, association Tisse ta toile, membre fondateur,
- Monsieur Yves BARRAUD, association ARC'ADE, membre,
- Madame Anaïs SECAIL, association Zéro Waste Drôme Ardèche, membre, et Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Village, représentante,
- Monsieur Michel AUBERGER, association Sauvegarde du Barrès, membre,
- Monsieur Paul SAVATIER, vice-président au Tourisme, Saint Vincent de Barrès.

8.2.1. Quels sont les grands axes de notre stratégie ?

Réduction des consommations

- Concertation, sensibilisation
 - Actions à mener dès à présent

➤ Transport

- Incitation à la mobilité « douce et propre » (vélo) et collective (bus, covoiturage)
- Développement du covoiturage dès à présent jusqu'en 2040
- Incitation au bus d'ici 2020
- Développement du vélo jusqu'en 2050
- Développement des bus électriques et gaz en 2030
- Développement de la voiture électrique à partir de 2025 jusqu'en 2040 avec un objectif de 4 200 voitures électriques sur le territoire.

➤ Résidentiel

- Rénovation des logements à mener de manière constante jusqu'en 2050 avec un objectif de réduction de 90GWh ; soit 40% des consommations de ce secteur.

Développement des énergies renouvelables

➤ Eolien

- Un parc de 7 éoliennes (potentiel estimé par VSB) en 2030

➤ Bois énergie

- Installations dans le résidentiel dans le cadre de bouquet de travaux sur les logements (de 2025 à 2050)

➤ Solaire photovoltaïque

- Développement de cette ENR pour les logements entre aujourd'hui et 2040 avec un objectif de 15 GWh installés
- 50 000 m² de panneaux sur les bâtiments tertiaires et publics d'ici 2025

➤ Solaire thermique

- 50% des logements équipés d'ici 2030

8.2.2. Quels sont les points forts et les points faibles de notre stratégie ?

➤ Points forts selon le groupe

- Dynamique volontariste et immédiate
- Sensibilisation dès à présent

➤ Points faibles selon le groupe

- Les réflexions menées aujourd'hui n'ont pas tenu compte du coût et de la temporalité.

8.2.3. Les objectifs visés sont-ils atteignables ?

Le groupe pense que les objectifs ne sont pas atteignables mais leur stratégie, développée pendant cet atelier, sont certes ambitieux mais avec des moyens appropriés sont atteignables.



8.3. Stratégie du groupe C

Membres du groupe C :

- Monsieur Éric CUER, Président de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, Meysse,
- Monsieur Yves BOYER, vice-président au Développement Économique, à l'Artisanat, au Commerce et à l'Agriculture, Baix,
- Madame Paulette LAUVERGNAS, conseillère municipale, Baix,
- Monsieur Franck FERROUSSIER, conseiller municipal, Cruas,
- Monsieur Serge VILLARD, conseiller municipal, Aubignas,
- Monsieur Gérard GRIFFE, conseiller communautaire, Le Teil,
- Monsieur Antoine FUMAT, Syndicat des Portes de Provence, directeur,
- Monsieur Gilles BOICHON, responsable du pôle Aménagement,
- Madame Anne-Sophie HENNION, ALEC07, chargée de mission auprès des collectivités.

8.3.1. Quels sont les grands axes de notre stratégie ?

Le groupe a travaillé sur la réduction des consommations et le développement des ENR en parallèle.

Réduction des consommations

Le groupe a fondé ses réflexions sur l'exemplarité de l'action des collectivités sur les économies d'énergies dans un premier temps et la sensibilisation des habitants

- **Concertation, sensibilisation**
 - Objectif de sensibiliser 10 000 foyers d'ici 2030
- **Transport**
 - Expériences sur le transport en bus en 2025
 - Développement de la voiture électrique : plus de 2 000 voitures entre 2030 et 2050
 - Développement du covoiturage de manière constante entre 2020 et 2045
 - Développement du vélo
 - Réduction des distances parcourues entre 2030 et 2040
 - Promotion des deux-roues électriques : 1000 en 2035
- **Résidentiel - Tertiaire**
 - Rénovation des logements : début en 2030 puis de manière plus importante en 2040 et 2050
 - 30 000 m² de bâtiments tertiaires rénovés d'ici 2030

Développement des énergies renouvelables

Réflexions plutôt sur des projets de grande envergure que sur des actions individuelles

- **Eolien**
 - Parc de 7 éoliennes en 2040
- **Bois énergie**
 - Développement de cette ENR dès 2020 jusqu'en 2035 en individuel et en collectif
- **Méthanisation**
 - Méthanisation des déchets verts en 2035
- **Solaire photovoltaïque**
 - Développement à partir de 2030 pour le résidentiel et le tertiaire
 - Centrale au sol de 14GWh (environ 10 ha) en 2030 (en plus de celle de la CNPE) puis une autre en 2040
 - Ombrière de parking de 7GWh (environ 5 ha) EN 2040
- **Solaire thermique**
 - Développement à partir de 2050

8.3.2. Quels sont les points forts et les points faibles de notre stratégie ?

- **Points forts selon le groupe**
 - Diversification des moyens
 - Répartition des actions sur le territoire
- **Points faibles selon le groupe**
 - Des réflexions sont à mener sur les moyens humains et financiers, partenaires.

8.3.3. Les objectifs visés sont-ils atteignables ?

Le groupe pense que les objectifs en termes de production d'énergies renouvelables ne seront pas atteints contrairement à ceux en termes de réduction des consommations.

